

## ***Entraide familiale et accès des jeunes ruraux aux activités indépendantes et à l'emploi salarié***

### ***En milieu rural, l'aide familiale masque un sous-emploi massif***

#### **1. Malgré un fort taux d'emploi, les jeunes actifs ont peu accès à des activités autonomes.**

Le taux d'emploi de la population rurale est très élevé : 95% de la population adulte est active, et plus encore parmi les jeunes de 15-34 ans<sup>1</sup>. Mais ces données prennent en compte de la même façon les activités autonomes (indépendantes ou salariées) et celles subordonnées d'aide familiale, notamment agricole, qui représentent 80% des emplois des jeunes en zone pluviale étudiée et 65% en zone Office.

En milieu rural, l'agriculture fournit 90% des emplois et les deux tiers des revenus des familles. Dans le système d'économie domestique qui caractérise le monde agricole malien, l'entraide familiale est toujours le mode essentiel de participation à l'activité économique au sein des exploitations agricoles, où elle est intégrée comme une nécessité vitale. Et ceci notamment en zone pluviale, où le salariat agricole est quasi absent et plutôt dévalorisé, et où les chefs emploient peu de main-d'œuvre salariée et acceptent difficilement que leurs cadets travaillent pour d'autres familles. En zone Office en revanche, le recours à la main d'œuvre salariée est plus banalisé, même si les membres de la famille sont mis à contribution.

L'entrée dans la vie active se situe aujourd'hui vers 10 ans et presque systématiquement comme aide familial. Dans les deux régions, presque tous les jeunes de 15 à 34 ans non chefs de cuisine sont aides familiaux (96% des 15-19 ans et 80% des 30-34 ans). Peu de jeunes accèdent à des activités autonomes avant 30 ans. La question de l'activité autonome se pose donc en parallèle à l'entraide familiale et non en substitution, surtout en zone pluviale. Pour comparaison, pour 100 jeunes actifs de 15 à 34 ans, on ne compte que 23 activités autonomes en zone pluviale (9 agriculteurs, 11 artisans-commerçants, 3 employés

---

<sup>1</sup> Cette note s'appuie sur les rapports d'analyse publiés en 2014 du programme de recherche EJMAO « Emploi des Jeunes et Migration en Afrique de l'Ouest » qui porte sur l'analyse des marchés du travail ruraux, , notamment sur les résultats d'une enquête ménage menée auprès de 1 100 familles dans le Miniankala et la zone Office, ayant fourni des données sur 4 000 personnes actives, dont environ 2 800 jeunes âgés de 10 à 34 ans par région, et d'études qualitatives dont 48 entretiens menés auprès de chefs d'UP et de cadets de 14 familles sur l'organisation du travail, la répartition des ressources et l'accès des jeunes à l'emploi autonome.. Le programme s'est déroulé sur deux ans au Mali, au Sénégal et au Burkina-Faso. Il a été financé par le CRDI (Canada)

rémunérés) et 45 en zone Office (18 agriculteurs, 9 artisans-commerçants, 18 employés rémunérés).

## **2. L'activité d'aide familial est diversement vécue par les jeunes en fonction de leurs aspirations et de leurs désirs propres.**

Les jeunes se montrent plus soucieux qu'auparavant de leur autonomie, ou tout au moins d'une sphère d'autonomie. Ils expriment des besoins de consommation souvent modestes, mais plus importants que ceux des générations précédentes. Enfin, tous ne se projettent pas dans l'emploi rural et/ou local. Les représentations associées au travail et à l'emploi expriment ce désir de réalisation personnelle parallèlement à celui de participation au collectif. Travailler, c'est contribuer à l'économie familiale mais également s'autonomiser fonctionnellement et financièrement.

L'aide familiale est bien vécue quand elle est exercée dans l'entente, valorisée par une reconnaissance symbolique et matérielle jugée satisfaisante (responsabilisation, autonomisation du travail, partage des ressources non monétaires et monétaires produites collectivement), et surtout lorsque, parallèlement ou de façon saisonnière, le jeune peut exercer une activité autonome (champ individuel ou activité non agricole d'artisanat ou de commerce, emploi salarié le cas échéant).

Or, dans les deux régions, les marchés du travail ruraux sont largement informels, domestiques et coutumiers. Ce sont ainsi les chefs des familles agricoles qui aujourd'hui sont, d'une part les principaux employeurs, d'autre part les principaux décideurs de l'emploi des jeunes en zone rurale. Les analyses économétriques et typologiques de l'accès à une activité autonome montrent que cet accès reste fortement déterminé par l'organisation familiale et soumis à l'autorité du chef, et que ces activités sont souvent exercées par des jeunes issus de familles aisées et des unités plutôt petites. Même lorsque le chef autorise l'emploi autonome en dehors de la famille, les jeunes doivent s'insérer dans un marché où l'offre d'emploi est restreinte et où les activités proposées leur sont peu accessibles, surtout dans le formel. L'emploi autonome le plus accessible reste le champ individuel, dont l'existence, la superficie et le temps de travail que le jeune pourra y consacrer (donc les niveaux de rendements et les revenus) sont entièrement dictés par le chef de famille.

De fait, la structure du travail agricole familial détermine les potentiels d'emploi des jeunes à la fois en interne à l'unité de production familiale mais aussi en externe. Typiquement, l'accès des jeunes aux activités non agricoles (artisanat, commerce, services) est fortement déterminé par le fait que le chef d'UP en exerce lui-même une. Sinon, dans bien des cas, de nombreux chefs de famille ont tendance à refuser que les jeunes de leur famille exercent les emplois de l'artisanat et du commerce, soit car ils ne les pensent pas rentables, soit par

crainte d'une concurrence avec la participation familiale et les travaux agricoles. De la même façon que la migration, les chefs de famille tendent en effet à considérer que l'activité indépendante des jeunes représente une menace pour la productivité du champ commun. Ils perçoivent de plus l'autonomisation professionnelle/économique comme une autonomisation sociale qui fragilise la cohésion familiale.

Les deux systèmes d'organisation familiale où les jeunes semblent les plus satisfaits de leur condition de travail et de la répartition interne des ressources correspondent à deux modèles très différents :

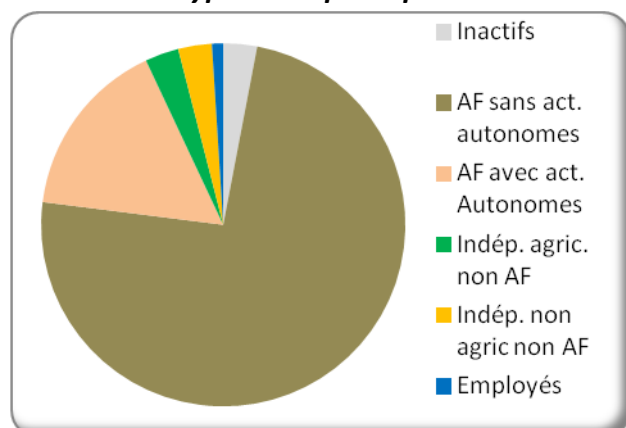
Soit des familles où le chef impose aux autres membres une unique activité d'aide familiale agricole, l'ensemble de la famille travaillant ensemble dans le champ commun, mais en contrepartie avec une plus juste répartition des ressources produites entre les travailleurs. Ce modèle s'apparente plus à celui de l'économie domestique coutumière, soit un modèle plutôt « collectif », où les jeunes sont parfois frustrés de leur manque d'autonomie (un cadet sur 25 a la possibilité de cultiver un champ individuel) mais où ils valorisent l'entente et la cohésion du groupe familial ;

Soit au contraire, des familles plutôt « libérales » où les cadets, tout en étant mobilisés dans le champ commun, ont plus accès la terre (un cadet sur trois accède à un champ individuel), aux activités artisanales et commerciales ou à l'emploi rémunéré (un sur trois en zone pluviale, presque un sur deux en zone irriguée) et à la production animale, voire, au sein des concessions familiales, à l'habitat individuel, soit un modèle plutôt « semi-individualisé », où les jeunes se prennent largement en charge.

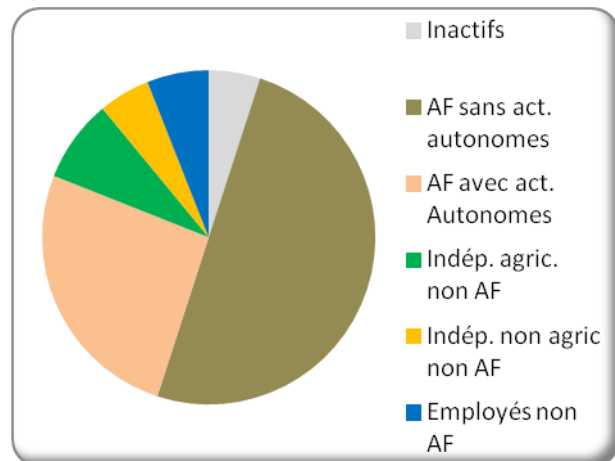
### 3. L'articulation entre aide familiale (AF) et autonomisation des jeunes se joue très différemment en zone pluviale et en zone Office

#### *Répartition des jeunes ruraux de 15 à 34 ans selon les types d'emplois qu'ils exercent*

En zone pluviale, 74% des aides familiaux non chefs de cuisine sont sans activité autonome et les autres n'exercent que peu d'activité autonome conséquente. La plupart d'entre eux n'est occupée que de façon saisonnière. D'où une certaine égalité « locale » de l'emploi, mais un sous-emploi massif, et très peu de perspectives de travail en saison sèche à part à travers la migration.



En Zone Office, 50% des aides familiaux non chefs de cuisine sont sans activité autonome, et plus souvent occupés toute l'année, parfois dans plusieurs unités de production différentes, donc sans réelle perspective d'exercer une activité autonome, localement ou en migration. 19% des jeunes sont dégagés de l'aide familiale et exercent une activité autonome, en saison sèche voire toute l'année. D'où un sous-emploi moindre, mais une plus forte inégalité face à l'emploi.



#### 4. Face aux réticences des chefs de famille, la migration offre parfois les seuls potentiels de réalisation

La migration des jeunes est essentiellement économique et liée à la capacité de se réaliser « professionnellement » sur le marché du travail où ils se rendent, même si d'autres formes de migration existent (fuite, aventure, etc.). Par ailleurs, le retour de migration est parfois un élément de négociation avec le chef d'UP pour qu'il concède au jeune l'exercice d'activités autonomes (champ individuel, possibilité de faire de la production animale...). De plus, parmi les cadets hommes qui migrent, on compte une forte proportion de frères de chefs d'UP (un tiers) alors qu'ils ne représentent que 10% des jeunes cadets. Ici encore l'organisation familiale semble déterminante, et les frères insatisfaits sont plus sujets à sortir de l'UP que les fils (ce qui participe potentiellement à l'éclatement des familles).

#### 5. Conclusion

L'aide familiale est perçue à la fois par les chefs d'exploitation/de famille et par les jeunes comme une nécessité en vue d'assurer l'autosuffisance. Mais la majorité des chefs accepte mal les revendications d'autonomisation professionnelle et de consommation des jeunes, et refuse que ces derniers exercent d'autres activités et aient d'autres sources de revenus que le travail agricole collectif et la répartition des ressources entre les membres. Dans certaines familles voire dans certains villages, cette tension s'intensifie vers un réel conflit de générations. Bien des motivations à partir en migration traduisent la double aspiration des jeunes, d'une part à participer à l'économie familiale collective (ex. pour rapporter des paires de bœufs de labour), d'autre part à se réaliser personnellement quitte pour certains à fuir un cadre jugé frustrant voire injuste. La plus grande autonomie laissée aux jeunes de la zone Office s'accompagne ainsi d'une bien moins grande propension à la migration. A populations égales de jeunes, le nombre de personnes ayant migré depuis plus de six mois y est deux fois moins important qu'en zone pluviale.